



CODEHOPLAN

25 chemin de Bizous

65250 Montoussé

0674178232

codehoplan@orange.fr

codehoplan1.over-blog.com



Montoussé le 7 janvier 2015

Mesdames et Messieurs les parlementaires des Hautes-Pyrénées ,

La loi " santé 2015 " va venir en discussion au parlement en début d'année 2015, nous en avons examiné les principales dispositions qui ont engendré les remarques suivantes.

Aucune disposition ne figure dans ce projet pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins dans les déserts médicaux, la liberté d'installation n'étant pas modifiée. De même, ce texte en ne remettant pas en cause la tarification à l'acte fait la part belle au secteur privé en oubliant les rôles de formation et de recherche principalement rempli par les hôpitaux publics. Pire, les hôpitaux psychiatriques disparaîtraient, la spécificité psychiatrique devenant un service comme un autre dans les Groupements Hospitaliers de territoires au sein des Centre Médico Chirurgicaux.

Nous déplorons aussi le maintien de la gouvernance actuelle des hôpitaux publics, laissant libre choix aux chefs d'établissements de pratiquer ou non le tiers payant alors que les médecins libéraux devront pratiquer ce dispositif par ailleurs bénéfique aux patients. Comme vous le savez la direction des hôpitaux Publics de Lannemezan ne pratique plus le tiers payant depuis 2012 aux consultations externes. Cette mesure mobilise notre association qui a récolté et déposé plus de 1500 signatures de pétitions auprès du directeur actuel de l'établissement, sans changement pour le moment. **Nous vous demandons d'intervenir directement auprès de Madame La Ministre pour corriger cette anomalie.**

Nous regrettons aussi le rôle étendu des Agences Régionales de Santé dans de très grandes régions administratives, quel éloignement des citoyens usagers mais aussi cotisants à la sécurité sociale et aux mutuelles.

Une vraie politique de gauche, à laquelle vous semblez attachés, en matière de santé est possible dans notre pays, elle permettrait un meilleur accès aux soins dans notre département rural par excellence mais aussi où la population possède la particularité d'avoir de très faibles revenus.

C'est pourquoi, après une analyse approfondie du projet de loi « santé » qui va être présenté au parlement début 2015, nous vous demandons de rejeter ce texte qui, dans son ensemble va aggraver la loi Hôpital Patient Santé Territoire. Nous suivrons avec attention les votes des différents élus et nous ne manquerons pas d'en faire part aux usagers de nos hôpitaux.

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2015, veuillez agréer, Mesdames et messieurs les parlementaires, nos salutations distinguées.

Pour le bureau de l'association

La présidente

Geneviève Estibal